

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date06-déc.-2023Date de révision06-déc.-2023Numéro de révision1

d'émission

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-91911009-001\_PGP\_CLPR7\_EUR

Nom du produit P&G Professional Ariel Professional S6 - Dégraissant

Forme du produit Mélange Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées Aucune information disponible Groupe d'utilisateurs principaux SU 22 - Usages professionnels

Catégorie de produit Additif de lessive – Agent de renfort de lavage

Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
FRANCE
FRAN

FRANCE
Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai

Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

(France)

Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs

professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl -Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte

postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs

professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel: FRANCE:
service.france@pgprof.com
BELGIQUE / LUXEMBOURG:
customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59

Belgique: Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg: Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

(CE) nº 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

## 2.2. Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

Gants de protection

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

Éviter le contact avec la peau

### Informations supplémentaires

Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public.

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

- 3	JIE Molangoo								
	Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro	CE n°	Classification	Limite de	Facteur M	Facteur M
-				d'enregistre	(numéro	selon le	concentration		(long terme)
-				ment	d'index UE)	règlement	spécifique		
-				REACH		(CE)	(LCS)		
-						nº 1272/2008			
						[CLP]			

Poly(oxy-1,2-ethane diyl), alpha-tridecyl-omeg a-hydroxy-, branched		>30	Aucune donnée disponible	500-241-6	Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
Hexan-1-ol, ethoxylated (>1	31726-34-8	1 - 5	Aucune donnée disponible	500-077-5	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Dam. 1 (H318)		-	-

## Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter

immédiatement un médecin.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consulter

un médecin.

Contact oculaire EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

ou un médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever

les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption

cutanée: consulter un médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un

centre antipoison.

Protection individuelle du personnel Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de

**de premiers secours** protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons.

Éternuements. Sécheresse. Douleur. Troubles de la vision. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

**chimique** contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux**Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Page 3/12

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de

> protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son

récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** 

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de aestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant

ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Liquide incolore Couleur Odeur Inodore Seuil olfactif non applicable

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle 95 - 110 °C

d'ébullition Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit Aucune donnée disponible

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

# C-91911009-001\_PGP\_CLPR7\_EUR - P&G Professional\_Ariel Professional S6 - Dégraissant

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

**Température de décomposition** Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

**pH** 5

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Coefficient de partage Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Densité relative 1 - 1.2

Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application

pour les produits liquides

Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de

ce produit

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Comburant.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Matière combustible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

provoquer une irritation. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes

sensibles. (d'après les composants).

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Nocif en cas d'ingestion. (d'après les composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

# Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),	5001 mg/kg bodyweight (RAT)	5001 mg/kg (RAT)	> 1.6 mg/L (Rat) 4 h
alpha-tridecyl-omega-hydroxy-,			
branched			
Hexan-1-ol, ethoxylated (>1	-	5001 mg/kg (RAT)	-

Nom chimique	Cancérogéni cité	•	Lésions oculaires	'	Toxicité pour le développem ent	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Poly(oxy-1,2-ethanediy l), alpha-tridecyl-omega-h ydroxy-, branched			Y (100%; OECD 405)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction		Corrosion/irritatio n cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydro xy-, branched		-	Y (100%; OECD 404)	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée non applicable.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun(e) connu(e).

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

**Toxicité pour la reproduction** Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition unique Aucun(e) connu(e).

STOT - exposition répétée Aucun(e) connu(e).

Danger par aspiration non applicable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs

endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hyd roxy-, branched		10 mg/L	-	10 mg/L
Hexan-1-ol, ethoxylated (>1	101 mg/L (92/69/EEC, C.3; Scenedesmus subspicatus; 72 h)	101 mg/L (OECD 203; Brachydanio rerio; criteria: mortality; 96 h)	1001 mg/L	101 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched	60 % (OECD 311; 60 d)	-	-	-
Hexan-1-ol, ethoxylated (>1	61 % (OECD 301 B; CO2 evolution; 28 d)	-	-	-

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Aucun(e) connu(e).

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol non applicable.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-tridecyl-omega-hydroxy-, branched	d La substance n'est pas PBT/vPvB		

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil règlementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

#### 12.7. Autres effets néfastes

\_

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de

déchets selon EWC

20 01 29\* - détergents contenant des substances dangereuses

15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés

par de tels résidus

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

**Description** UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(2-hexyloxyethanol non-LQ), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales A3, A803

Remarque : L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les

quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8 transport
14.4 Groupe d'emballage ||||

**Description** UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(2-hexyloxyethanol non-LQ), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** 274, 223 **N° d'urgence** F-A, S-B

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

Remarque : L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les

quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

<u>RID</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage

**Description** UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(2-hexyloxyethanol non-LQ), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274 Code de classification C9

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le 8

transport

14.4 Groupe d'emballage III

**Description** UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(2-hexyloxyethanol non-LQ), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales 274

Code de classification C9 Code de restriction en tunnel (E)

<u>ADN</u>

14.1 Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

14.2 Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A

transport de l'ONU

**Description** UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(2-hexyloxyethanol non-LQ), 8, III

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Polluant marin non réglementé

Code de classification C9 Étiquette(s) de danger 8 Quantité limitée (LQ) 5 L Équipements nécessaires PP, EP

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

#### **Allemagne**

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2) aquatique (WGK)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

#### Polluants organiques persistants

non applicable

# Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

# Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange

conformément au règlement REACH.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

#### Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation « Peau »

Méthode de classification				
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée			
Toxicité aiguë par voie orale	D'après les données d'essai			
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données d'essai			
Sensibilisation cutanée	D'après les données d'essai			
Toxicité aquatique chronique	D'après les données d'essai			

Date d'émission : 06-déc.-2023

**Informations supplémentaires** Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés,

sur base de l'Annexe V.

#### Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

06-déc.-2023

#### Avis de non-responsabilité

Date de révision

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité